

CD
ND
DG

attachant

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

2020 \ 2024

ARRONDISSEMENT DE
CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

 Côte des Neiges
Notre-Dame de Grâce
Montreal 

TABLE DES MATIÈRES

P.3	Remerciements
P.4	Tableau des sigles
P.5	Mot de la mairesse
P.6	Introduction
P.7	Développement social à CDN-NDG
P.7	\ Définition
P.7	\ Portrait sociodémographique
P.10	Démarche d'élaboration du plan
P.10	\ Encadrement
P.11	\ Rôles et champs d'intervention
P.12	\ Valeurs
P.13	\ Une démarche enracinée dans les communautés
p.16	\ Gouvernance
P.17	\ Mise en œuvre et évaluation
P.24	Axes, volets, visions, objectifs et actions
P.25	AXE 1 - Aménager des quartiers à échelle humaine
P.26	Volet 1 : Logement
P.28	Volet 2 : Transports actifs
P.30	Volet 3 : Aménagement et environnement
P.32	Volet 4 : Alimentation
P.34	Volet 5 : Culture et bibliothèques
P.36	Volet 6 : Sports et loisirs
P.38	AXE 2 - Contribuer à la réduction des inégalités sociales
P.39	Volet 7 : Pauvreté et exclusion
P.41	Volet 8 : Diversité et inclusion
P.42	Volet 9 : Accessibilité universelle
P.44	AXE 3 - Favoriser et accompagner la participation
P.45	Volet 10 : Participation publique et engagement social
P.46	AXE 4 - Renforcer l'action communautaire, la concertation et les partenariats
P.47	Volet 11 : Action communautaire
P.49	Volet 12 : Concertation et partenariats
P.50	Références

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce plan d'action intégré n'aurait pas été possible sans le soutien des membres du comité de travail composé de :

Marion Angely, chef de la division des ressources humaines

Sabrayna Binette, agente liaison en intervention sociale

Raymond Carrier, chef de la division de la culture et des bibliothèques

Françoise Charniguet, agente de développement d'activités culturelles, physiques et sportives

Amélie Franck, agente de développement d'activités culturelles, physiques et sportives

Sophie Landreville, chargée de communication

Nicolas Lavoie, conseiller en aménagement

Yolande Moreau, agente de recherche en développement durable

Michaëlle Riché, conseillère en développement communautaire

Yanick Thibault, agent de développement culturel

Pascal Trottier, chef de la division des études techniques

Ni le soutien de leur direction :

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Direction des travaux publics

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Direction des services administratifs et du greffe

Direction de l'arrondissement des Divisions des communications et des relations avec les citoyens

Par ailleurs, le point de départ de ce plan d'action s'inspire de trois démarches de planification communautaires menées par la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges, le Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce et le Comité de travail sur la réduction de la pauvreté. Grâce à l'ensemble de ces travaux, le comité a pu choisir les actions qui permettront d'agir en collaboration et en complément de son réseau communautaire et des institutions publiques de son territoire afin d'avoir un impact sur le développement social et de permettre aux résidentes et aux résidents ainsi qu'aux communautés de réaliser tout leur potentiel.

Accompagnement (rédaction, animation) :

Miriam Fahmy, consultante

Recherche : Mathilde Forest Rivière, photographe, chercheuse

Graphisme : Boo Design

Date d'adoption : le 2 décembre 2019

Numéro de résolution : À VENIR

TABLEAU DES SIGLES

Sigle	Définition	Sigle	Définition
ADS+	Analyse différenciée selon les sexes+	DD	Développement durable
BINAM	Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal	DSAG	Direction des services administratifs et du greffe
BT	Bureau technique	OCPM	Office de consultation publique de Montréal
CC de NDG	Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce	PADS	Plan d'action en développement social
CDC de CDN	Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges	RH	Ressources humaines
CODI	Comité de direction	SC	Service de la culture
COM	Division des communications et des relations avec les citoyens	STM	Société de transport de Montréal
DA	Direction d'arrondissement	SUM	Service de l'urbanisme et de la mobilité
DAUSE	Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises	TIP	Territoire d'inclusion prioritaire
DCSLDS	Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social	TP	Travaux publics

MOT DE LA MAIRESSE



Chères citoyennes, chers citoyens,

Je suis très heureuse de présenter le premier Plan d'action en développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

CDN-NDG est un territoire vaste et diversifié, aux multiples besoins variés. Nous avons le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre l'exclusion sociale des personnes les plus vulnérables; ce Plan d'action est un outil essentiel pour y parvenir.

Son élaboration s'appuie d'abord sur la planification stratégique des deux tables de quartiers et du Plan 45 000, lequel contient les recommandations de la Table ronde pour la réduction de la pauvreté à CDN-NDG. En effet, nous avons la chance de pouvoir compter sur un milieu communautaire dynamique, engagé et à l'écoute; et la responsabilité de le soutenir, en plaçant le développement social au cœur de nos préoccupations.

De plus, ce plan répond à la Politique de développement social de Montréal adoptée en 2017, tout en s'arrimant au Plan d'action Rassembler Montréal 2019-2020. Il intègre notamment une analyse différenciée selon les sexes + (ADS+). Tenant compte des travaux menés avant son adoption tout en sachant voir venir les orientations prochaines de la Ville, il nous permettra de traiter l'inclusion et la justice sociale de façon transversale et intégrée.

Le développement social ne saurait se faire sans une collaboration efficace avec les partenaires de tous les horizons. C'est pourquoi j'en profite pour remercier tous ceux et toutes celles qui ont nourri cette réflexion, et qui ont mis leur expertise au service de notre vision commune pour une société plus juste, équitable, inclusive et durable.



Sue Montgomery

Mairesse de l'arrondissement
de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

INTRODUCTION

Le Plan d'action en développement social 2020-2024 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (CDN—NDG) est un plan d'action multisectoriel, intégré et concerté dont l'objectif global est de renforcer le développement social sur le territoire de l'arrondissement.

Piloté par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, ce plan sera mis en œuvre avec la participation active de toutes les directions de l'arrondissement. Plusieurs organisations communautaires et institutions locales sont également associées à ses actions.

Le PADS repose sur 61 actions à réaliser d'ici 2024 afin de répondre aux défis du développement social. Ces actions contribueront au renforcement du potentiel individuel et collectif, ainsi qu'au développement des communautés et des milieux de vie dans un souci d'équité et de durabilité.



LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL À CDN-NDG

\ Définition

La définition retenue pour ce plan d'action est celle proposée par le Forum de développement social de l'île de Montréal et adoptée par la Ville de Montréal à l'occasion de la Biennale sur le développement social, en juin 2015 :

« Le développement social fait référence à la mise en place et au renforcement des conditions requises pour permettre :

\ à chaque individu de développer pleinement ses potentiels, de pouvoir participer activement à la vie sociale et de pouvoir tirer sa juste part de l'enrichissement collectif;

\ à la collectivité de progresser socialement, culturellement et économiquement dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable, soucieux de la justice sociale.

Dans un souci d'équité et de solidarité, le développement social accorde une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité et à risque ou en situation d'exclusion sociale, économique ou culturelle, quelle que soit leur identité ethnique, culturelle, religieuse et de genre, de toutes conditions sociales et de santé. »

\ Portrait sociodémographique

Le Portrait statistique : population du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a été réalisé en 2018¹ à partir des données du recensement de 2016. Ce portrait, dont on trouve le sommaire ci-dessous, présente une description statistique de la population résidente du territoire de l'arrondissement.

Le portrait permet de saisir la diversité des résidents et résidentes de l'arrondissement et les défis à relever en matière de développement social et offre donc une trame de fond pour comprendre et élaborer le plan d'action.

UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE STABLE

Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce est le plus peuplé des 19 arrondissements de Montréal. Le nombre de **résidents** du territoire de l'arrondissement s'élève à **166 515**, soit **10%** de la population totale de la ville, et est resté stable depuis 2011.



Les ménages composés d'**une seule personne** représentent **40 %** de l'ensemble des ménages. Quant aux familles, plus des deux tiers d'entre elles ont des enfants vivant à la maison; **32,8 %** sont monoparentales et **84,7 %** de ces dernières ont une **femme** comme cheffe de famille.

¹ Le *Portrait statistique*, réalisé par Christian Paquin peut être consulté sur le site de l'Arrondissement.

DES ORIGINES VARIÉES

Plus de sept résidents sur dix (**77,4%**) du territoire de l'arrondissement sont des immigrants ou des enfants d'immigrants, dont **25,7%** d'entre eux sont des nouveaux arrivants (arrivés depuis moins de 5 ans).

Les **immigrants** et les résidents non permanents comptent pour **46,7 %** de la population. Ce taux est nettement plus élevé qu'à Montréal, où il se situe à 34,3 %.

Les **résidents non permanents** comptent pour **6,4 %** de la population et sont composés d'étudiants étrangers, de travailleurs étrangers ou de demandeurs du statut de réfugié.

Près de la moitié des résidents (**46,8%**) du territoire de l'arrondissement affirment appartenir à une minorité visible.



UNE GRANDE DIVERSITÉ LINGUISTIQUE

ALLOPHONES



Les personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais (**les allophones**) constituent **40,2 %** de la population.

FRANCOPHONES

Les **francophones** comptent pour **27,8 %**, comparativement à 49,6 % à Montréal

UNE BONNE SCOLARITÉ...

La proportion de personnes qui détiennent un diplôme universitaire est de **46,7 %** dans le territoire de l'arrondissement, comparativement à **35,3 %** à Montréal.

Parmi les personnes âgées de 15 ans et plus qui détiennent un diplôme d'études postsecondaires, **36,4 %** ont obtenu leur **diplôme dans un autre pays**.

... PEU REFLÉTÉE DANS L'EMPLOI...



Le taux d'**emploi** est de **56,9 %**, comparativement à **58,3 %** à Montréal.
Le taux de **chômage** est de **10,6 %**, comparativement à **9,3 %** à Montréal.

... ET DANS LES REVENUS



Le **revenu** total moyen brut des résidents âgés de 15 ans et plus s'élève à **38 937 \$** par année, alors qu'il est de **40 079 \$** à Montréal.

La proportion de la population vivant en deçà du **seuil de faible revenu** s'élève à **27,6 %**, comparativement à **22,7 %** à Montréal.

Dans 13 des 39 **secteurs de recensement**, **plus de 30 %** de la population vit avec un faible revenu; dans trois secteurs de recensement, cette proportion monte à **40 %**.

DU LOGEMENT À AMÉLIORER

Près des trois quarts (**73,3 %**) des logements sont occupés par des ménages **locataires**.

Quatre ménages locataires sur dix (**40,6 %**) consacrent 30 % ou plus de leur revenu total aux **coûts d'habitation**.

Plus d'un logement sur dix (**10,4 %**) nécessite des **réparations majeures**.

DES DISPARITÉS TERRITORIALES

Les données pour l'arrondissement constituent une moyenne entre Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce, qui présentent de **grands contrastes**.

Côte-des-Neiges demeure nettement plus défavorisé que Notre-Dame-de-Grâce selon les indicateurs de défavorisation matérielle². À l'inverse, Notre-Dame-de-Grâce demeure nettement plus défavorisé sur le plan des indicateurs de défavorisation sociale³.



CONCLUSION

Ce portrait permet de saisir les particularités d'un arrondissement riche d'une grande diversité au sein de sa population. Il permet aussi de mettre en relief les défis importants en matière de développement social afin de créer les conditions nécessaires à l'épanouissement et à l'atteinte du plein potentiel de tous les résidents et résidentes.

2 Indicateurs de défavorisation matérielle : bas niveau de revenu, de scolarité ou d'emploi.

3 Indicateurs de défavorisation sociale : haut taux de personnes divorcées ou veuves, de familles monoparentales et de personnes vivant seules.

LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLAN

ENCADREMENT

Ce plan d'action répond aux principes, aux axes et aux orientations définis dans la première *Politique de développement social de la Ville de Montréal*, adoptée le 7 juin 2017. Cette politique réaffirme le caractère solidaire et inclusif de Montréal, une ville composée de quartiers durables, où il fait bon vivre et s'épanouir; riche de l'apport de ses résidents et résidentes et des acteurs sociaux.

Les principes énoncés dans la *Politique* ont servi à l'élaboration de ce plan d'action :

- \ L'inclusion de toutes et de tous
- \ La flexibilité des approches et des moyens
- \ L'accessibilité
- \ La prise en compte des besoins
- \ Le soutien accru aux personnes et aux communautés vulnérables

Il s'appuie aussi sur les principes énoncés dans la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*.



RÔLES ET CHAMPS DE COMPÉTENCE

L'Arrondissement CDN-NDG exerce son action dans les champs de compétence qui lui sont dévolus par la Charte de la Ville de Montréal (2002) :

- \\ L'urbanisme
- \\ L'habitation
- \\ L'environnement
- \\ La culture, les loisirs et les parcs
- \\ Le développement économique local
- \\ Le développement social et communautaire
- \\ La voirie locale
- \\ La gestion des matières résiduelles

De plus, la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (2004) donne les mêmes pouvoirs et obligations aux conseils d'arrondissement qu'à la Ville de Montréal (articles 130 et 137). Sous de multiples formes, à travers une foule de services directs et indirects, l'Arrondissement intervient donc en développement social.

Dans ce contexte, le PADS comporte des actions qui relèvent de ses compétences, obligations et pouvoirs, et d'autres qui découlent de son rôle de leader auprès des autres acteurs du développement social local et de porte-voix auprès de la Ville de Montréal.

En matière de développement social, l'Arrondissement entend exercer ses pouvoirs de trois façons, à titre de :

- **RESPONSABLE**, en implantant des actions spécifiques et concrètes dans le cadre de ses compétences et obligations;
- **FACILITATEUR**, en mobilisant et en accompagnant les acteurs locaux dans la réalisation de leurs projets et des responsabilités qui leur incombent;
- **REPRÉSENTANT**, en influençant les acteurs municipaux et provinciaux afin qu'ils agissent en réponse aux besoins de l'Arrondissement dans le cadre de leurs compétences.

VALEURS

DIVERSITÉ

CDN—NDG bénéficie de la richesse culturelle, économique et sociale que lui insuffle la diversité de sa population. Afin de favoriser ce dynamisme, il est essentiel pour l'Arrondissement de soutenir dans leur intégration les populations issues de l'immigration, de sorte que chaque individu puisse réaliser tout son potentiel et participer activement à la vie collective.

ÉGALITÉ ET ÉQUITÉ

L'Arrondissement accorde une grande importance à la prise en compte des besoins des groupes vulnérables, sous-représentés ou susceptibles de faire l'objet d'exclusion.

L'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes+ (ADS+) permettra à l'Arrondissement de mitiger les effets de ses projets et programmes sur la qualité de vie et l'inclusion en prenant en considération non seulement le genre, mais aussi toutes les autres formes de discrimination : l'âge, la condition socioéconomique, l'origine ethnoculturelle, le handicap ou encore l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Cette approche vise également à reconnaître des exclusions qui peuvent se superposer dans une situation donnée, et à agir sur celles-ci suivant l'approche intersectionnelle.

Par ailleurs, l'Arrondissement confirme sa volonté de poursuivre ses efforts pour faire de l'arrondissement un territoire universellement accessible afin que toute personne, quelles que soient ses capacités, puisse utiliser les services offerts à l'ensemble de la population.

L'Arrondissement poursuivra l'application des principes de l'accessibilité universelle définis par le *Code national de construction* dans l'ensemble des ouvrages municipaux et élaborera, tel qu'il est mentionné dans le *Plan de développement durable 2019-2022*, un plan d'action en accessibilité universelle en 2020.

Enfin, l'Arrondissement affirme son engagement à offrir l'accès sans discrimination et sans peur à ses programmes et à ses services à toute personne vivant sur son territoire.

COLLABORATION ET CONCERTATION

La collaboration et la concertation permettent de faire converger vers un but commun et de rendre complémentaires les efforts des uns et des autres, dans les limites de leurs champs de compétence, de leur mission et de leurs ressources.

La démarche d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'action repose sur les valeurs de collaboration et de concertation. L'Arrondissement a démarré ses travaux en s'inspirant des planifications communautaires menées au courant des dernières années par les forces vives du quartier. Puis, il a mis à contribution toutes ses directions pour procéder à la rédaction du plan d'action.

UNE DÉMARCHE ENRACINÉE DANS LES COMMUNAUTÉS

Le plan d'action s'inspire de trois démarches de planification communautaires menées entre 2016 et 2018 par les deux tables de quartier et un comité de travail sur la réduction de la pauvreté. Les rapports publiés à la suite de ces processus ont servi de fondement à l'élaboration du plan d'action.

PLAN STRATÉGIQUE DE QUARTIER CÔTE-DES-NEIGES 2018-2023

Le Plan stratégique de quartier CDN 2018-2023 (2018) est le fruit d'une démarche intersectorielle et multiréseau menée par la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (CDC de CDN) avec le soutien du programme Projet impact collectif de Centraide. Cette démarche a mobilisé des acteurs locaux de tous les champs d'action concernés par le développement social : des organismes communautaires, le CIUSSS, le milieu des affaires, des résidents, l'Arrondissement, etc.

Un portrait quantitatif et qualitatif du quartier a alimenté le travail. À cinq reprises, la CDC de CDN a convié plus d'une centaine d'acteurs sociaux à des *Grands Rendez-vous*. Aussi, afin d'aller plus en profondeur dans l'analyse des enjeux, elle a mis sur pied un chantier de travail pour chacune des cinq priorités déterminées lors du premier *Grand Rendez-vous*. Le Plan stratégique de quartier CDN 2018-2023 a été présenté par les acteurs de la démarche le 4 mars 2018.

Le plan propose neuf stratégies réparties selon cinq priorités :

1. Avoir accès à un emploi de qualité
2. Vivre dans un logement abordable
3. Briser les barrières linguistiques
4. Habiter dans un logement salubre
5. Profiter d'une réponse dynamique et participative aux besoins de base.



PLAN STRATÉGIQUE ET PLAN D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE 2016-2021

Le Plan stratégique et le plan d'action communautaire de NDG 2016-2021 (2018) ont été élaborés par et pour la communauté de Notre-Dame-de-Grâce (NDG) grâce à la participation des résidents, des entreprises locales, des organisations communautaires et des institutions locales. Le Conseil communautaire de NDG (CC de NDG), en tant que table de quartier, était chargé de faciliter, de diriger et de suivre les progrès du processus de préparation du plan stratégique communautaire. Un comité de coordination (COCO-PS) a guidé le processus en cinq phases pour l'élaboration d'un plan basé sur des données et sur une large consultation :

1. Consultation
2. Planification des actions
3. Conférence sur la qualité de vie
4. Ratification du plan d'action
5. Expo du processus

Le Plan stratégique communautaire de NDG 2016-2021 a été approuvé par le conseil d'administration du CC de NDG le 6 décembre 2017.

Le Plan stratégique communautaire énonce 5 buts :

1. Augmenter la capacité des organismes communautaires offrant des services à NDG
2. Accroître la disponibilité à long terme d'immeubles et d'espaces verts, accessibles et polyvalents pour les organisations et les résidents
3. Accroître les possibilités d'emploi et de développement économique
4. Augmenter la disponibilité et la qualité du logement abordable
5. Accroître l'accès à la diversité et à la qualité des services publics et communautaires et améliorer la qualité de ces services.

Le plan propose un cadre collectif visant à harmoniser un large éventail d'activités et de services dans l'ensemble de la communauté ainsi qu'une vision pour l'avenir du quartier. Ce plan stratégique représente les orientations collectives de la communauté jusqu'en 2021.



PROPOSITION DE PLAN D'ACTION POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ 2019-2024

La Proposition de plan d'action pour la réduction de la pauvreté 2019-2024 (2018) a été préparée par la Table ronde pour la réduction de la pauvreté (Table ronde), formée en 2016 à l'invitation du conseil d'arrondissement, pour produire un plan d'action comportant des mesures concrètes visant à réduire la pauvreté sur le territoire de CDN—NDG. La démarche a réuni plusieurs parties prenantes des milieux des affaires, sociocommunautaires, institutionnels, ainsi que des résidents et résidentes ayant vécu ou vivant en situation de pauvreté, tous engagés dans un processus de concertation multisectorielle.

Pour soutenir les réflexions et la prise de décision sur les recommandations et les actions prioritaires à proposer, des rencontres plénières ont eu lieu. On a établi des comités de travail, composés de membres de la Table ronde ainsi que d'acteurs-clés des milieux sociocommunautaires, économiques et institutionnels de l'arrondissement de CDN—NDG.

Une *Déclaration sur la réduction de la pauvreté* a servi de fondement au plan d'action.

Le plan d'action adopte une perspective multidimensionnelle de réduction de la pauvreté sur un horizon de cinq ans, soit de 2019 à 2024, et s'articule autour de cinq axes d'intervention prioritaires :

■ **Logement** : améliorer l'accès aux logements sociaux et abordables qui sont en bon état et convenables.

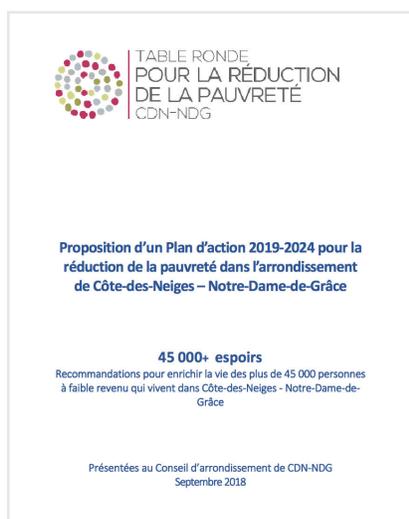
■ **Revenu et emploi** : réduire le fardeau économique de certains services publics pour les personnes à faible revenu et mettre en place des politiques sociales et des stratégies d'affaires pour que les personnes à faible revenu puissent bénéficier d'occasions liées à l'emploi.

■ **Transport** : améliorer l'accès de la population à faible revenu aux services de transport en commun et promouvoir le transport actif.

■ **Sécurité alimentaire** : offrir des ressources et services permettant aux personnes et aux familles à faible revenu de diminuer leur dépendance aux banques alimentaires.

■ **Accès à l'information sur les ressources et les services en soutien aux personnes à faible revenu** : faciliter l'accès à l'information pouvant aider les personnes à faible revenu à obtenir des services communautaires et municipaux dans l'arrondissement.

Le Plan d'action pour la réduction de la pauvreté 2019-2024 a été présenté au conseil d'arrondissement de CDN—NDG le 3 septembre 2018.



GOUVERNANCE

ACTEURS DE LA DÉMARCHE

Le pilote de la démarche est la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. La DCSLDS a reçu le mandat d'élaborer le Plan d'action. La stratégie retenue pour ce faire a été la création d'un comité de travail impliquant toutes les directions afin d'assurer l'intégration des actions. Tout au long de la démarche, le comité a été appuyé par les responsables administratifs.

Le plan d'action élaboré par la DCSLDS a par la suite été présenté globalement à deux reprises : aux acteurs-clés du développement social le 25 avril 2019 et le 9 mai 2019 à un nombre élargi d'organismes du réseau communautaire.



LIGNE DU TEMPS

- **2016-2018** : trois planifications communautaires
- **Automne 2018-hiver 2019** : formation du Comité de travail de l'Arrondissement et rédaction d'une version préliminaire du PADS appuyée sur les deux planifications communautaires et le rapport de la Table ronde
- **Printemps 2019** : présentation aux acteurs-clés du développement social de l'arrondissement
- **Printemps 2019** : présentation aux organismes reconnus de l'arrondissement
- **Décembre 2019** : adoption du Plan d'action de développement social 2020-2024

UN PLAN D'ACTION INTÉGRÉ

Faire ensemble signifie faire plus et mieux. En raison du caractère transversal du plan d'action, la réussite de sa mise en œuvre dépend de l'adhésion et de l'engagement de l'ensemble des directions et des divisions de l'Arrondissement.

Afin d'assurer la continuité de l'intégration commencée au moment de l'élaboration du plan d'action et de renforcer la collaboration entre les directions de l'arrondissement, un comité formé de membres de toutes les directions assurera le suivi de la démarche et rendra compte à la direction de l'Arrondissement à des étapes charnières.

Le plan prévoit un grand nombre d'actions à réaliser en collaboration ou en concertation avec les organismes du territoire. Ces derniers, qui détiennent une expertise dans bon nombre de domaines où ils agissent au service de la communauté, sont donc des partenaires-clés de l'Arrondissement dans la mise en œuvre et l'évaluation du plan d'action. Un comité des acteurs-clés du développement social sera formé et une rencontre annuelle sera organisée afin d'échanger sur les meilleures pratiques, bonifier ou encore ajuster le plan d'action.

De plus, en cours de réalisation, l'atteinte des cibles et des effets attendus s'arrimeront à la démarche de concertation et de collaboration entamée par le Plan d'action en développement social Rassembler Montréal, qui reconnaît la transversalité et la complémentarité des enjeux en développement social et qui vise à intégrer l'ensemble des interventions de ce domaine.

MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION

Comme il s'agit du tout premier plan d'action intégré en développement social, les impacts sociaux à long terme ne pourront être mesurés dans cette démarche. Les résultats de certaines actions serviront à documenter et parfois à obtenir des données qui pourront par la suite être comparées.

Les actions ont été pensées pour pouvoir être évaluées dans la mesure des capacités de chacune des unités responsables. Le Comité de suivi sera chargé d'établir des indicateurs de résultats, c'est-à-dire toute mesure significative utilisée pour apprécier l'atteinte des objectifs. L'Arrondissement s'adjoindra des ressources d'expertise et un plan de travail sera déposé au début 2020.

Pour chaque action sont indiqués l'unité responsable de sa réalisation, l'échéance visée, la démarche ou encore des résultats précis. Dans un premier temps, la démarche d'évaluation du PADS visera à mesurer les effets souhaités par rapport aux objectifs énoncés pour chacun des volets. Dans un second temps, il s'agira aussi de mesurer les impacts du travail de collaboration entre les différentes directions et les partenaires communautaires et institutionnels.

L'Arrondissement rendra compte en continu de la mise en œuvre opérationnelle de ses actions par un mécanisme de suivi et demandera à tous les acteurs concernés souplesse et agilité pour pouvoir ajuster le plan en fonction des nouvelles orientations et dynamiques sociales qui pourraient émerger au cours de cette période de cinq ans.

Lors du bilan d'étape, le plan pourrait être ajusté afin de s'arrimer au plan d'action intégré de la Ville de Montréal prévu pour 2021.

Par ailleurs, ce plan d'action ne se substitue pas aux politiques et plans d'action sectoriels mis en œuvre par les différentes unités de la Ville et de l'Arrondissement qui restent en vigueur.

**AXES, VOLETS,
VISIONS,
OBJECTIFS ET
ACTIONS**

\\ Axes et volets

Ce plan d'action est structuré autour de quatre grands axes, inspirés par ceux de la *Politique de développement social de la Ville de Montréal*. Chaque axe comporte des volets, autant de domaines d'action qui sont les socles du développement social :

AXE 1

AMÉNAGER DES QUARTIERS À ÉCHELLE HUMAINE

Volet 1 : Logement

Volet 2 : Transports actifs

Volet 3 : Aménagement et environnement

Volet 4 : Alimentation

Volet 5 : Culture et bibliothèques

Volet 6 : Sports et loisirs

AXE 2

CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES

Volet 7 : Pauvreté et exclusion

Volet 8 : Diversité et inclusion

Volet 9 : Accessibilité universelle

AXE 3

FAVORISER ET ACCOMPAGNER LA PARTICIPATION

Volet 10 : Participation publique et engagement social

AXE 4

RENFORCER L'ACTION COMMUNAUTAIRE, LA CONCERTATION ET LES PARTENARIATS

Volet 11 : Action communautaire

Volet 12 : Concertation et partenariats

Chaque volet comporte un énoncé de vision nous projetant dans le futur souhaité ainsi qu'un ou plusieurs objectifs et des actions associées à chaque objectif, lesquelles sont concrètes et réalisables.

\ Visions et objectifs

AXE 1 : AMÉNAGER DES QUARTIERS À ÉCHELLE HUMAINE



LOGEMENT

VISION : QUE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOIT DE QUALITÉ ET RÉPONDE AUX BESOINS DE TOUS LES TYPES DE MÉNAGES.

Objectifs :

- \ lutter contre l'insalubrité des logements locatifs en collaboration avec les partenaires en habitation.
- \ accroître l'accès aux logements sociaux et abordables ainsi que la part de grands logements dans le parc locatif.

TRANSPORTS ACTIFS

VISION : QUE L'OFFRE EN TRANSPORT ET QUE L'AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC FAVORISENT LES DÉPLACEMENTS ACTIFS ET COLLECTIFS SÉCURITAIRES POUR ACCÉDER AUX SECTEURS COMMERCIAUX, AUX SERVICES, AUX LIEUX DE CULTURE, DE SPORTS ET DE LOISIRS AINSI QU'AUX PÔLES D'EMPLOI.

Objectif : faciliter la mobilité active pour l'ensemble des résidents et résidentes, y compris des personnes les plus vulnérables, en augmentant son sentiment de sécurité durant ses déplacements.

AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

VISION : QUE LES LIEUX PUBLICS, LES ESPACES DE RENCONTRE ET LES VOIES DE CIRCULATION SOIENT SÉCURITAIRES ET FAVORISENT LES LIENS SOCIAUX, LES SAINES HABITUDES DE VIE AINSI QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Objectif : réduire le nombre d'îlots de chaleur et accroître la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

\ Visions et objectifs

AXE 1 : AMÉNAGER DES QUARTIERS À ÉCHELLE HUMAINE

ALIMENTATION

VISION : QUE TOUS LES RÉSIDENTS ET RÉSIDENTES AIENT ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAIN ET DIVERSIFIÉE.

Objectif : contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire des résidents et résidentes.

CULTURE ET BIBLIOTHÈQUES

VISION : QUE LES RÉSIDENTS ET RÉSIDENTES AIENT, SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, UN ACCÈS ÉQUITABLE À UNE OFFRE D'ACTIVITÉS CULTURELLES ADAPTÉE À LEUR SITUATION AFIN DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'HABILITÉS.

Objectif : enrichir l'offre d'activités culturelles tout au long de l'année.

SPORTS ET LOISIRS

VISION : QUE LES RÉSIDENTS ET RÉSIDENTES AIENT, SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, UN ACCÈS ÉQUITABLE À UNE OFFRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS ADAPTÉE À LEUR SITUATION AFIN DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'HABILITÉS ET DE SAINES HABITUDES DE VIE.

Objectifs :

- \ enrichir l'offre de services sportifs et de loisirs actifs pour toutes les clientèles tout au long de l'année.
- \ enrichir l'offre de services en loisir culturel et en pratique artistique amateur tout au long de l'année.



\ Visions et objectifs

AXE 2

CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES



PAUVRETÉ ET EXCLUSION

VISION : CONTRIBUER À LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION DES RÉSIDENTS ET RÉSIDENTES POUR QUE TOUS PUISSENT ATTEINDRE LEUR PLEIN POTENTIEL.

Objectifs :

- \ contribuer à l'effort pour accroître les occasions d'emploi pour les résidents et résidentes.
- \ rompre l'isolement des personnes en situation de vulnérabilité ou d'exclusion en facilitant l'accès aux services.

DIVERSITÉ ET INCLUSION

VISION : QUE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION DE L'ARRONDISSEMENT PARTICIPE PLEINEMENT ET ÉGALEMENT À LA VIE SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE DE L'ARRONDISSEMENT.

Objectif : améliorer l'accès universel aux programmes et services municipaux

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

VISION : QUE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION DE L'ARRONDISSEMENT PUISSE JOUIR, SANS ENTRAVES, DE SON MILIEU DE VIE.

Objectif : s'assurer de prendre en compte les besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles lors de leurs interactions avec l'Arrondissement.

\ Visions et objectifs

AXE 3

FAVORISER ET ACCOMPAGNER LA PARTICIPATION

PARTICIPATION PUBLIQUE ET ENGAGEMENT SOCIAL

VISION : QUE LES RÉSIDENTS ET RÉSIDENTES LE SOUHAITANT PUISSENT CONTRIBUER AU PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION DE L'ARRONDISSEMENT ET À DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL.

Objectif : fournir aux résidents et résidentes une information complète, mise à jour et facilement accessible, et des occasions de participer à la prise de décisions.



AXE 4

RENFORCER L'ACTION COMMUNAUTAIRE, LA CONCERTATION ET LES PARTENARIATS

ACTION COMMUNAUTAIRE

VISION : POURSUIVRE LA RECONNAISSANCE DU MILIEU COMMUNAUTAIRE ET VALORISER SA CONTRIBUTION AU DYNAMISME DE L'ARRONDISSEMENT.

Objectif : jouer un rôle de facilitateur pour les organismes communautaires de l'arrondissement.

CONCERTATION ET PARTENARIATS

VISION : QUE L'ACTION DE L'ARRONDISSEMENT EN COLLABORATION AVEC SES PARTENAIRES CONDUISE À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE CE PLAN D'ACTION.

Objectif : favoriser les échanges entre l'Arrondissement et les partenaires.

ACTIONS PAR AXES ET VOLETS

Les 61 actions suivantes forment un plan qui comprend échéances, acteurs concernés et indicateurs de succès afin de faciliter le travail de mise en œuvre et de suivi.

AXE 1
AMÉNAGER DES QUARTIERS
À ÉCHELLE HUMAINE



VOLET 1 : LOGEMENT

VISION : QUE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOIT DE QUALITÉ ET RÉPONDE AUX BESOINS DE TOUS LES TYPES DE MÉNAGES.

Partenaires internes du volet 1

- \ Service de l'habitation
- \ Service de l'urbanisme et de la mobilité
- \ Division des communications et des relations avec les citoyens

OBJECTIF 1 LUTTER CONTRE L'INSALUBRITÉ DES LOGEMENTS LOCATIFS EN COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES EN HABITATION.				
	ACTION	UNITÉ RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS
1.1.1	Effectuer des interventions personnalisées dans des logements problématiques auprès des résidents et résidentes ainsi que des propriétaires sur la question de la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements.	DAUSE	En continu	<ul style="list-style-type: none"> \ Inscription dans un répertoire de l'information nécessaire pour mieux cibler les besoins des locataires. \ Définition des services qui pourraient être développés pour mieux répondre aux besoins.
1.1.2	Inventorier les bâtiments les plus problématiques en matière de salubrité et de déficit d'entretien dans le cadre de l'opération salubrité de l'arrondissement en matière de salubrité.	DAUSE	1 ^{ère} opération en 2020	<ul style="list-style-type: none"> \ Création et mise à jour annuelle d'une base de données (fiches bâtiment). \ Mise à disposition d'un outil de communication qui permet aux organismes et résidents de mieux orienter leur recherche de logement.
1.1.3	Accompagner les propriétaires de logements dont les locataires ont besoin d'interventions spécialisées.	DAUSE	Dès 2020	<ul style="list-style-type: none"> \ Inscription dans un répertoire de l'information nécessaire pour mieux cibler les besoins des propriétaires. \ Définition des services qui pourraient être développés pour mieux répondre aux besoins.

OBJECTIF 2		ACCROÎTRE L'ACCÈS AUX LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES AINSI QUE LA PART DE GRANDS LOGEMENTS DANS LE PARC LOCATIF.		
	ACTION	UNITÉ RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS
1.2.1	Faciliter la collaboration avec les partenaires en habitation et collaborer avec eux pour soutenir l'acquisition de bâtiments problématiques.	DAUSE	2021	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'un comité de travail (nombre de rencontres, consolidation des partenariats). ✓ Bilan des démarches d'acquisition. ✓ Soutien favorable à l'émergence d'un projet pilote pour lutter contre la précarité résidentielle dans le secteur Barclay-Goyer-Bedford.
1.2.2	Soutenir l'implantation d'un projet pilote de logements communautaires sur le site de l'ancien hippodrome.	DAUSE	En continu	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Collaboration active au sein d'un comité de projet avec les partenaires communautaires pour le démarrage du projet. ✓ Mise en place des conditions gagnantes pour la réalisation du projet.
1.2.3	Appliquer la politique locale d'inclusion favorisant le développement de logements sociaux et communautaires dans les nouvelles constructions et les projets de rénovation.	DAUSE	En continu (bilan annuel)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'ententes conclues. ✓ Nombre de logements qui en découlent. ✓ Montant des contributions financières collectées et versées au fonds.
1.2.4	Rendre publiques les activités d'inspection en matière de salubrité et d'entretien des logements.	DAUSE	En continu	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Publication annuelle de la carte des inspections. ✓ Diffusion, au moyen des outils de communication de l'Arrondissement, du rôle des équipes de salubrité.

Effets attendus pour le volet 1

- ✓ Meilleure compréhension par les résidents et résidentes des rôles et responsabilités des propriétaires et locataires
- ✓ Amélioration du délai et de la qualité de traitement des plaintes en salubrité
- ✓ Diminution du ratio entre les avis de non-conformité et les constats d'infractions
- ✓ Meilleure collaboration des partenaires en habitation et en santé
- ✓ Augmentation du nombre de logements abordables sur le territoire de l'arrondissement.

VOLET 2 : TRANSPORTS ACTIFS

VISION : QUE L'OFFRE EN TRANSPORT ET QUE L'AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC FAVORISENT LES DÉPLACEMENTS ACTIFS ET COLLECTIFS SÉCURITAIRES POUR ACCÉDER AUX SECTEURS COMMERCIAUX, AUX LIEUX DE CULTURE, DE SPORTS ET DE LOISIRS AINSI QU'AUX PÔLES D'EMPLOI.

Partenaires internes du volet 2

- \ Transports actifs
- \ Ville de Montréal
- \ DSAG (gestionnaires immobiliers)
- \ Société de transport de Montréal (STM)

OBJECTIF 1		FACILITER LA MOBILITÉ ACTIVE POUR L'ENSEMBLE DES RÉSIDENTS ET RÉSIDENTES, Y COMPRIS DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES, EN AUGMENTANT SON SENTIMENT DE SÉCURITÉ DURANT SES DÉPLACEMENTS.		
	ACTION	UNITÉ RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS
2.1.1	Adopter et mettre en œuvre un Plan local de mobilité (PLM) pour l'amélioration de la mobilité, tous modes confondus.	BT	2020 : établissement du diagnostic et consultation 2021 : dépôt du PLM, début de sa mise en œuvre. et consultation	<ul style="list-style-type: none"> \ Aménagement de saillies, de rues piétonnes et partagées. \ Mesures d'apaisement de la circulation. \ Aménagement de nouveaux axes cyclables. \ Ajout de supports à vélo (500 places de stationnement pour vélos par année). \ Élargissements de trottoirs.
2.1.2	Poursuivre les mesures de représentation pour l'implantation de BIXI dans les secteurs moins bien desservis de l'arrondissement.	BT	2021	<ul style="list-style-type: none"> \ Ajout de 10 nouvelles stations par année à partir de 2020.

2.1.3	Mettre en place, avec Cyclo Nord-Sud, un projet pilote de promotion de l'utilisation du vélo comme transport actif, en y intégrant un volet d'apprentissage et de sécurité.	DD	2021	<ul style="list-style-type: none"> \\ Développement des compétences en cyclisme des personnes qui vivent dans les secteurs vulnérables. \\ Sensibilisation des populations vulnérables et des jeunes de moins de 17 ans à l'utilisation du vélo. \\ Augmentation de la part modale du vélo à partir des données en 2019.
2.1.4	Augmenter le nombre de rues piétonnes temporaires et permanentes.	BT	2020	<ul style="list-style-type: none"> \\ Inventaire des rues piétonnisables. \\ Soutien de la piétonnisation de rues. \\ Réalisation d'au moins un projet temporaire ou permanent.

Effets attendus pour le volet 2 :

- \\ Augmentation du sentiment de sécurité des piétons et des cyclistes
- \\ Augmentation de la part modale des déplacements actifs
- \\ Réappropriation de la rue pour d'autres modes de transport que l'automobile.



VOLET 3 : AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

VISION : QUE LES LIEUX PUBLICS, LES ESPACES DE RENCONTRE ET LES VOIES DE CIRCULATION SOIENT SÉCURITAIRES ET FAVORISENT LES LIENS SOCIAUX, LES SAINES HABITUDES DE VIE AINSI QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Partenaires internes du volet 3

- \ BT
- \ TP
- \ Ville de Montréal
- \ SUM

OBJECTIF 1		RÉDUIRE LE NOMBRE D'ÎLOTS DE CHALEUR ET ACCROÎTRE LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES VERTS.		
	ACTION	UNITÉ RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS
3.1.1	Promouvoir le verdissement des ruelles par les citoyens.	COM	2020 - 2021	<ul style="list-style-type: none"> \ Mise en œuvre d'une campagne de communication pour informer les résidents et résidentes sur les modalités de création d'une ruelle verte. \ Augmentation du nombre de ruelles vertes.
3.1.2	Favoriser l'augmentation de l'indice de canopée.	TP	Annuellement	<ul style="list-style-type: none"> \ Plantation de 700 arbres par année. \ Création de toits verts. \ Imposition d'une cible de 40 % pour la canopée à tous les projets d'agrandissement ou aux nouvelles constructions.
3.1.3	Poursuivre les efforts de verdissement de protection des aires protégées et de réduction des îlots de chaleur urbains.	DD	2020 À partir de 2021	<ul style="list-style-type: none"> \ Recensement des lieux propices à l'aménagement de placettes et d'îlots de fraîcheur publics. \ Nombre d'arbres plantés : voir 3.2. \ Nombre de placettes et d'îlots de fraîcheur aménagés.

<p>3.1.4 Ajouter une composante d'analyse différenciée selon les sexes+ (ADS+) pour des projets d'aménagement du domaine public.</p>	<p>DAUSE</p>	<p>En continu</p> <ul style="list-style-type: none"> ∨ Intégration de l'approche ADS+ dans la planification du développement de l'ancien site de l'hippodrome en guise de projet pilote. ∨ Développement d'une expertise et documentation d'un processus pour faciliter l'intégration de l'approche dans d'autres projets.
---	---------------------	--

Effets attendus pour le volet 3 :

- ∨ Animation des quartiers
- ∨ Augmentation du sentiment d'appartenance des résidents et résidentes
- ∨ Contribution à la réduction des problèmes de santé liés aux changements climatiques
- ∨ Augmentation du sentiment de sécurité des résidents et résidentes dans les espaces publics
- ∨ Diminution des discriminations systémiques.



VOLET 4 : ALIMENTATION

VISION : QUE TOUS LES RÉSIDENTS ET RÉSIDENTES AIENT ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAIN ET DIVERSIFIÉE.

Partenaires internes du volet 4

- \ DD
- \ DAUSE
- \ DCSLDS

OBJECTIF 1		CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DES RÉSIDENTS ET RÉSIDENTES.		
	ACTION	UNITÉ RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS
4.1.1	Soutenir des actions en agriculture urbaine en collaboration avec les acteurs concernés par la sécurité alimentaire.	DAUSE	En continu	\ Planification et réalisation d'actions sur le territoire de l'arrondissement.
4.1.2	Assurer une offre alimentaire saine dans les installations sous la responsabilité de l'Arrondissement et promouvoir les saines habitudes alimentaires auprès des promoteurs d'événements publics.	DCSLDS	2021	\ Offre dans les distributrices répondant à des critères de santé. \ Remise d'un guide de référence aux promoteurs.
4.1.3	Rassembler autour du site de l'ancien hippodrome les forces vives en agriculture urbaine.	DAUSE	En continu	\ Élaboration et mise en œuvre d'un projet concerté. \ Utilisation du site de l'ancien hippodrome comme laboratoire d'expérimentation pour l'agriculture urbaine.
4.1.4	Intégrer l'agriculture urbaine dans des projets d'aménagement public sous la responsabilité de l'Arrondissement.	DD	2020	\ Soutien à la réalisation d'au moins un projet. \ Mise en accessibilité de bacs de plantation.
4.1.5	Soutenir les nouveaux marchés saisonniers et autoriser les écoles ou autres organisations à accueillir des marchés en période estivale.	DD	En continu	\ Mise à disposition de nouveaux emplacements. \ Augmentation de l'offre de produits frais dans les zones considérées comme des déserts alimentaires.

Effets attendus pour le volet 4 :

- ✓ Plus grande concertation sur les questions de sécurité alimentaire
- ✓ Innovation en agriculture urbaine
- ✓ Augmentation de l'offre en produits frais abordables dans les zones considérées comme des déserts alimentaires
- ✓ Accès systématique à des aliments sains pour les personnes qui fréquentent les installations sous la responsabilité de l'Arrondissement.



VOLET 5 : CULTURE ET BIBLIOTHÈQUES

VISION : QUE TOUS LES RÉSIDENTS ET RÉSIDENTES AIENT, SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, UN ACCÈS ÉQUITABLE À UNE OFFRE D'ACTIVITÉS CULTURELLES ADAPTÉE À LEUR SITUATION AFIN DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'HABILITÉS.

Partenaires internes du volet 5

- \ DAUSE
- \ SC
- \ BINAM

OBJECTIF 1		ENRICHIR L'OFFRE D'ACTIVITÉS CULTURELLES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE.		
	ACTION	UNITÉ RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS
5.1.1	Mener une démarche concertée avec les acteurs-clés du milieu culturel et la population afin d'élaborer un plan d'action culturel.	DCSLDS	2020	\ Dépôt d'un plan d'action en culture.
5.1.2	Ajuster les heures d'ouverture afin que les maisons de la culture soient plus accessibles aux familles.	DCSLDS	2021	\ Augmentation du nombre d'entrées des familles.
5.1.3	Maintenir une offre d'activités de médiation culturelle dans les secteurs les plus défavorisés de l'arrondissement.	DCSLDS	En continu	\ Réalisation de deux activités au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767).
5.1.4	Bonifier l'offre culturelle de proximité (bibliothèques et lieux de diffusion culturelle).	DCSLDS	2021	\ Réalisation d'une offre culturelle dans le secteur Le Triangle
5.1.5	Déployer la programmation <i>Hors les murs</i> afin de visiter tous les secteurs ayant des obstacles à l'inclusion.	DCSLDS	En continu	\ Réalisation d'activités hors les murs dans les secteurs Walkley, Westhaven, Saint-Raymond, Barclay-Goyer-Bedford et Mountain Sights.
5.1.6	Positionner les lieux culturels en tant que centres de médiation numérique.	DCSLDS	En continu	\ Augmentation de la fréquentation des lieux culturels par les jeunes.

5.1.7	Ajuster les heures d'ouverture des bibliothèques pour permettre une meilleure utilisation des installations par les travailleurs.	DCSLDS	En continu	<ul style="list-style-type: none"> \ Accroissement de la fréquentation par les travailleurs. \ Augmentation du nombre de prêts.
5.1.8	Créer une table de concertation avec les acteurs du milieu culturel.	DCSLDS	2020	<ul style="list-style-type: none"> \ Création d'une table de représentants diversifiés (professionnels, amateurs, milieu des affaires et institutionnel). \ Amélioration de la connaissance des besoins des résidents et résidentes en matière de culture professionnelle et amateur. \ Définition et soutien des orientations par la Table de concertation. \ Dépôt d'un plan de travail pour la mise en œuvre de quartiers culturels.
5.1.9	Créer un comité de programmation culturelle estivale.	DCSLDS	2020	<ul style="list-style-type: none"> \ Création d'un comité formé de divers représentants (milieux des affaires et des institutions). \ Amélioration de la connaissance des attentes des résidents et des groupes communautaires. \ Adaptation de la programmation pour refléter les attentes.
5.1.10	Pérenniser les activités culturelles de francisation pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants.	DCSLDS	En continu	<ul style="list-style-type: none"> \ Recherche d'occasions de financement. \ Soutien d'initiatives des partenaires.

Effets attendus pour le volet 5 :

- \ Espaces publics animés
- \ Forte fréquentation par une clientèle diversifiée des activités et des lieux de diffusion culturels municipaux
- \ Promotion et soutien de la participation citoyenne
- \ Meilleure connaissance des besoins des résidents et résidentes
- \ Mise en valeur de la vitalité culturelle amateur et professionnelle dans les quartiers.

VOLET 6 : SPORTS ET LOISIRS

VISION : QUE TOUS LES RÉSIDENTS ET RÉSIDENTES AIENT, SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, UN ACCÈS ÉQUITABLE À UNE OFFRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS ADAPTÉE À LEUR SITUATION AFIN DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'HABILITÉS ET DE SAINES HABITUDES DE VIE.

Partenaires internes du volet 6

\ Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS)

\ SC

OBJECTIF 1		ENRICHIR L'OFFRE DE SERVICES SPORTIFS ET DE LOISIRS ACTIFS POUR TOUTES LES CLIENTÈLES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE.		
	ACTION	UNITÉ RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS
6.1.1	Bonifier la programmation d'activités physiques pour les 5 à 12 ans dans les parcs le week-end durant l'hiver.	DCSLDS	2020 : recensement et analyse des besoins. 2021 : recommandations et réalisation.	\ Ajout d'un programme d'activités physiques dans 2 parcs de chaque quartier.
6.1.2	Promouvoir l'analyse différenciée selon les sexes plus (ADS +) et l'accessibilité universelle auprès des OBNL conventionnés en sports et loisirs.	DCSLDS	2020 : recensement et analyse des besoins en formation. 2021 : réalisation.	\ Formation offerte à 75 % des OBNL reconnus en sport et loisirs.
6.1.3	Documenter les mesures permettant l'inclusion en camps de jour de tous les enfants de 5 à 12 ans auprès des OBNL subventionnés par le programme camp de jour.	DCSLDS	2020 : collecte des données et analyse. 2020 : dépôt d'un portrait et recommandations. 2021 : mise en place des recommandations.	\ Réalisation d'un portrait et mise en place des recommandations.

OBJECTIF 2		ENRICHIR L'OFFRE DE SERVICES EN LOISIR CULTUREL ET EN PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR TOUT AU LONG DE L'ANNÉE.		
	ACTION	UNITÉ RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS
6.2.1	Améliorer les équipements voués à la pratique artistique amateur.	DCSLDS	2020 : recensement et analyse des besoins. 2021 : recommandations et réalisations	<ul style="list-style-type: none"> \ Inventaire des équipements. \ Priorisation des installations à mettre en valeur selon les ressources. \ Optimisation du taux de satisfaction des usagers.
6.2.2	Bonifier les activités de loisirs culturels pour les personnes âgées.	DCSLDS	2020 : recensement et analyse des besoins. 2021 : recommandations et réalisation.	<ul style="list-style-type: none"> \ Augmentation de 10 % des activités de loisirs culturels pour les aînés.

Effets attendus pour le volet 6 :

- \ Mise à disposition d'environnements favorables à la pratique d'activités physiques l'hiver
- \ Inclusion plus grande des clientèles sensibles dans l'offre de services municipale
- \ Augmentation de la pratique artistique amateur.

AXE 2
CONTRIBUER À LA RÉDUCTION
DES INÉGALITÉS SOCIALES

VOLET 7 : PAUVRETÉ ET EXCLUSION

VISION : CONTRIBUER À LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION DES RÉSIDENTS ET RÉSIDENTES DE L'ARRONDISSEMENT POUR QUE TOUS PUISSENT ATTEINDRE LEUR PLEIN POTENTIEL.

Partenaires internes du volet 7

- \ TP
- \ Ville de Montréal
- \ DSAG
- \ DAUSE

OBJECTIF 1		CONTRIBUER À L'EFFORT POUR ACCROÎTRE LES OCCASIONS D'EMPLOI POUR LES RÉSIDENTS ET RÉSIDENTES.		
	ACTION	UNITÉ RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS
7.1.1	En collaboration avec les tables d'emploi, organiser un événement annuel de concertation pour arrimer le travail de l'ensemble des acteurs.	RH	Annuellement dès 2020	\ Organisation d'un événement rassemblant la majorité des organismes impliqués en emploi.
7.1.2	Soutenir la création d'initiatives communautaires et collaborer à celles-ci pour favoriser l'embauche locale.	RH	En continu	\ Documentation et évaluation des projets concrets émergents.
7.1.3	Organiser une activité grand public pour faire connaître les métiers non traditionnels dans lesquels les femmes sont sous-représentées.	RH	Annuellement dès 2020	\ Organisation d'une activité de sensibilisation et participation des organismes, résidents et résidentes à celle-ci.
7.1.4	Offrir des stages et des emplois saisonniers aux jeunes (de 17 à 25 ans) afin de favoriser leur intégration socioprofessionnelle.	RH	En continu	\ Dépôt d'un rapport annuel pour établir les cibles.

OBJECTIF 2		ROMPRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ OU D'EXCLUSION EN FACILITANT L'ACCÈS AUX SERVICES.		
	ACTION	UNITÉ RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS
7.2.1	Soutenir la mise sur pied d'activités intergénérationnelles.	DCSLDS	Une par année à partir de 2020	<ul style="list-style-type: none"> \ Inscription dans un répertoire des activités existantes afin de mieux cibler les besoins. \ Définition de nouveaux services qui pourraient être mis en place.
7.2.2	Assurer une meilleure adéquation entre les services et les besoins afin de mieux desservir les clientèles vulnérables.	DCSLDS	En continu	<ul style="list-style-type: none"> \ Application du nouvel indice de défavorisation de la Ville pour planifier la répartition des fonds. \ Planification des services en fonction des besoins définis et mis en commun avec les acteurs du milieu.
7.2.3	Publiciser la carte interactive des ressources communautaires et institutionnelles, notamment dans les bibliothèques où des postes informatiques sont mis à disposition des usagers.	COM	En continu	<ul style="list-style-type: none"> \ Lancement d'une campagne de publicité pour promouvoir la carte. \ Mise à jour régulière de l'information. \ Publication des coordonnées des lieux où la carte interactive des ressources peut être consultée.

Effets attendus pour le volet 7 :

- \ Meilleure connaissance des occasions d'emploi par les résidents de l'arrondissement
- \ Meilleure prise en compte des besoins des personnes vulnérables.

VOLET 8 : DIVERSITÉ ET INCLUSION

VISION : QUE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION DE L'ARRONDISSEMENT PARTICIPE PLEINEMENT ET ÉGALEMENT À LA VIE SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE DE L'ARRONDISSEMENT.

Partenaires internes du volet 8

- \ Toutes les directions
- \ BINAM
- \ Conseil jeunesse CDN-NDG

OBJECTIF 1		AMÉLIORER L'ACCÈS UNIVERSEL AUX PROGRAMMES ET SERVICES MUNICIPAUX.		
	ACTION	UNITÉ RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS
8.1.1	Former les employés en matière de diversité culturelle	RH	À partir de 2020	<ul style="list-style-type: none"> \ Offre d'une formation sur l'inclusion à l'ensemble des gestionnaires et des professionnels qui interagissent avec les résidents et résidentes. \ Offre d'une formation aux équipes sur la diversité culturelle.
8.1.2	Contribuer à l'élargissement de l'offre de services aux nouveaux arrivants.	DCSLDS	De 2019 jusqu'en 2021	<ul style="list-style-type: none"> \ Bonification des diagnostics terrain des conseillers en partenariat territorial du BINAM. \ Investissement local accru au moyen de l'enveloppe des TIP. \ Mise en œuvre des projets en lien avec les priorités du diagnostic.
8.1.3	Favoriser le rapprochement interculturel.	COM	En continu à partir de 2020	<ul style="list-style-type: none"> \ Production d'une vidéo promotionnelle sur la diversité de l'arrondissement et diffusion de cette vidéo sur le site Internet et dans les médias sociaux de l'arrondissement. \ Mise en œuvre d'un plan de communication pour la diffusion de ces vidéos.

Effets attendus pour le volet 8 :

- \ Amélioration des compétences interculturelles des acteurs municipaux et de leur connaissance des enjeux liés à l'immigration
- \ Amélioration de l'accès aux services pour les personnes immigrantes
- \ Projection d'une image plus positive de la diversité auprès de la population
- \ Analyse et révision des règlements de l'arrondissement en vue d'en identifier le potentiel discriminatoire (ADS+).

VOLET 9 : ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

VISION : QUE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION DE L'ARRONDISSEMENT PUISSE JOUIR, SANS ENTRAVERES, DE SON MILIEU DE VIE.

Partenaires internes du volet 9

\ Toutes les directions

OBJECTIF 1		S'ASSURER DE PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DES PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES LORS DE LEURS INTERACTIONS AVEC L'ARRONDISSEMENT.		
	ACTION	UNITÉ RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS
9.1.1	Procéder à un diagnostic de l'offre actuelle de services de l'arrondissement.	DA	2021	\ Un état de situation est réalisé pour servir de point de départ à l'éventuelle bonification des services.
9.1.2	Concevoir une offre de services adaptée et inclusive.	DCSLDS	2021	\ Modification de l'offre de services en fonction de l'état de la situation et du plan d'action. \ Définition des cibles d'amélioration pour tenir compte de la réalité des personnes ayant des limitations fonctionnelles.
9.1.3	Prévoir des mesures d'accueil au sein des structures de participation citoyenne pour les personnes ayant des besoins particuliers.	DA	En continu dès 2021	\ Participation citoyenne des personnes ayant des besoins particuliers encouragée et hausse de celle-ci.
9.1.4	Faire connaître les activités et les événements déjà accessibles aux personnes à mobilité réduite.	COM	En continu	\ Intégration systématique aux outils de communication des logos pertinents.
9.1.5	Appliquer les principes de l'accessibilité universelle lors des événements et activités organisés par l'arrondissement .	DD	En continu	\ Établir un diagnostic et créer une grille d'analyse \ Établir un protocole événementiel.

9.1.6	Promouvoir les organisations et les partenaires qui offrent des activités accessibles.	COM	En continu dès 2020	Mention dans les outils de communication de l'arrondissement des activités accessibles.
9.1.7	S'assurer que l'information écrite et visuelle produite par l'Arrondissement respecte les normes d'accessibilité.	COM	En continu dès 2020	Respect des normes d'accessibilité dans tous les documents produits par l'Arrondissement.
9.1.8	Dans les formations déjà offertes aux employés de l'Arrondissement, ajouter un volet sur les clientèles particulières.	RH	En continu	Ajout, lorsqu'applicable, d'un volet abordant les besoins des clientèles particulières dans les formations offertes aux employés de l'Arrondissement.

Effets attendus pour le volet 9 :

- Amélioration de l'accès des personnes ayant des limitations fonctionnelles aux services de l'Arrondissement
- Préoccupation relative à l'accessibilité universelle partagée par toutes les directions
- Opinion des personnes ayant des besoins particuliers accueillie lors des exercices de participation citoyenne organisés par l'Arrondissement.



AXE 3
FAVORISER ET ACCOMPAGNER
LA PARTICIPATION

VOLET 10 : PARTICIPATION PUBLIQUE ET ENGAGEMENT SOCIAL

VISION : QUE LES RÉSIDENTS ET RÉSIDENTES LE SOUHAITANT PUISSENT CONTRIBUER AU PROCESSUS DE PRISE DÉCISION DE L'ARRONDISSEMENT ET À DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL.

Partenaires internes du volet 10

- \ Toutes les directions
- \ Autres arrondissements ayant de l'expérience en consultation
- \ OCPM

OBJECTIF 1				
FOURNIR AUX RÉSIDENTS ET RÉSIDENTES UNE INFORMATION COMPLÈTE, MISE À JOUR ET FACILEMENT ACCESSIBLE, ET DES OCCASIONS DE PARTICIPER À LA PRISE DE DÉCISIONS.				
	ACTION	UNITÉ RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS
10.1.1	Améliorer l'efficacité des stratégies et outils de communication de l'Arrondissement concernant ses activités, services, priorités et acteurs.	COM	2020 : collecte de données et création d'outils 2021 : évaluation	\ Réalisation d'un portrait de l'usager en fonction de catégories de la population pour la refonte du bulletin Le Citoyen et l'actualisation de sa liste de diffusion.
10.1.2	Consulter les résidents et résidentes en amont de l'élaboration de certains projets d'aménagement urbain.	DAUSE	Dès 2020	\ Organisation d'un événement participatif une fois par année.
10.1.3	Renforcer et diversifier la mobilisation des résidents et résidentes.	COM	2021	\ Augmentation de 10 % du nombre de résidents et résidentes participant aux consultations.
10.1.4	Par le biais du Conseil jeunesse, inciter les jeunes à contribuer à différents processus de participation citoyenne organisés par l'Arrondissement.	DCSLDS	Dès 2020	\ Augmentation de 10 % du nombre de jeunes participant aux exercices de consultation.

Effets attendus pour le volet 10 :

- \ Consolidation des liens entre les directions de l'Arrondissement et les résidents et résidentes
- \ Participation des résidents et résidentes aux affaires de l'Arrondissement
- \ Décisions prises par l'Arrondissement reflétant les préférences des résidents et résidentes.

AXE 4
RENFORCER L'ACTION
COMMUNAUTAIRE,
LA CONCERTATION ET LES
PARTENARIATS

VOLET 11 : ACTION COMMUNAUTAIRE

VISION : POURSUIVRE LA RECONNAISSANCE DU MILIEU COMMUNAUTAIRE ET VALORISER SA CONTRIBUTION AU DYNAMISME DE L'ARRONDISSEMENT.

Partenaires internes du volet 11

\ Direction d'arrondissement

OBJECTIF 1		JOUER UN RÔLE DE FACILITATEUR AUPRÈS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT.		
	ACTION	UNITÉ RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS
11.1.1	Optimiser l'utilisation des espaces communautaires de la Ville afin d'augmenter le nombre de locaux accessibles pour les organismes.	DCSLDS	2020	<ul style="list-style-type: none"> \ Réalisation d'un portrait de l'utilisation des salles communautaires. \ Mise en application d'une politique de tarification et de prêt des locaux. \ Recherche d'opportunités de partenariats et de développement.
11.1.2	Consolider les services offerts aux organismes par l'Arrondissement dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.	DCSLDS	2019 2020	<ul style="list-style-type: none"> \ Création d'une Table des centres communautaires et sportifs. \ Bilan des utilisations des locaux. \ Politique de prêts de locaux. \ Offre de formations et d'accompagnement sur différents thèmes aux organismes reconnus. \ Ajustement de l'offre de soutien logistique et matériel pour tenir compte des besoins des organismes.
11.1.3	Rendre compte du travail des organismes communautaires collaborant avec l'Arrondissement.	COM	À partir de 2020, en continu	<ul style="list-style-type: none"> \ Conception d'un mécanisme de récompense.
11.1.4	Renforcer, par l'entremise des organismes communautaires, des institutions scolaires et autres types d'organismes, la liaison avec les résidents et résidentes.	DCSLDS	À partir de 2020, en continu	<ul style="list-style-type: none"> \ Partage avec les organismes d'outils de communication sur les services aux citoyens.

Effets attendus pour le volet 11

- ✓ Consolidation des liens entre l'Arrondissement et les organismes communautaires
- ✓ Affirmation du rôle de facilitateur de l'Arrondissement auprès des organismes communautaires.



VOLET 12 : CONCERTATION ET PARTENARIATS

VISION : QUE L'ACTION DE L'ARRONDISSEMENT EN COLLABORATION AVEC SES PARTENAIRES CONDUISE À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE CE PLAN D'ACTION.

Partenaires internes du volet 12

- \ Toutes les directions
- \ Direction d'arrondissement

OBJECTIF 1		FAVORISER LES ÉCHANGES ENTRE L'ARRONDISSEMENT ET LES PARTENAIRES.		
	ACTION	UNITÉ RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS
12.1.1	Faire connaître aux partenaires le rôle, les mandats et les priorités organisationnelles de l'Arrondissement en matière de développement social.	DCSLDS	2020 2021	\ Organisation de rencontres d'étape avec les acteurs-clés. \ Mise à disposition d'un bilan de mi-étape.
12.1.2	Favoriser les dossiers collaboratifs et les actions concertées entre les deux tables de quartier de l'Arrondissement, notamment dans la mise en œuvre du plan d'action.	DCSLDS	En continu	\ Renforcement des actions du PADS par les concertations.
12.1.3	Créer des occasions de partage et d'apprentissages entre les réseaux de partenaires communautaires, institutionnels et privés.	DCSLDS	En continu dès 2020	\ Création d'outils de communication : bulletin, événement annuel, liste de diffusion.

Effets attendus pour le volet 12 :

- \ Mise en œuvre du PADS enrichie par la vision des acteurs-clés du territoire qui y apportent leur expertise
- \ Resserrement des liens entre les différents acteurs du développement social
- \ Véritable développement social sur tout le territoire de l'arrondissement favorisé par la mise en œuvre du PADS.

RÉFÉRENCES

Charte de la Ville de Montréal (2002).

.....

Christian Paquin, Portrait statistique.

Population du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (2018).

.....

Plan stratégique de quartier CDN 2018-2023 (2018).

.....

Plan stratégique et Plan d'action communautaire de NDG 2016-2021 (2018).

.....

Politique de développement social de la Ville de Montréal (2017).

.....

Proposition de Plan d'action pour la réduction de la pauvreté 2019-2024 (2018).

.....

Plan local de développement durable 2019-2022 (2019).

.....

Plan d'action Montréal inclusive 2018-2021 (2018).

.....

Plan d'action en développement social Rassembler Montréal 2019-2020 (2019).

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

2020 / 2024

MONTREAL.CA/**CDN-NDG**